Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216404632-20261023-DE_048_2026-DE

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 23 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 octobre à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOUSQUET Michel, Maire.

Date de la convocation : 14/10/2026/10/2026

Présents : Mmes CAZENAVE, CIVERA, LENGLART, MIRANDON, RICART, POUYOUNE-HORGUES et PUCHEU-COURTEILLES.
Mrs BOUSQUET, CARASCO, CAZANAVE, GUEDOT, HILLOU, LABOURDETTE et LOISEAU.

Absent excusé : Mr CACHELOU, qui donne procuration à Mr GUEDOT

Secrétaire : MME POUYOUNE HORGUES

DÉLIBÉRATION N° 48 :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15 **Présents :** 14 **Votants :** 15

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 18 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le procès-verbal présenté et annexé à la présente.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Le Maire,

MAIRIE DE REBENACQ (Pyrénées-Atlantiques)

Michel BOUSQUET